



@ : focci.sg@gmail.com

☎ : 06.07.57.02.87

À l'attention de

Vendredi 8 décembre 2017

Objet : Chambres de Commerce. Baisse de 150 millions d'euros des ressources fiscales du réseau des CCI (-17 %). Suppression de la baisse du plafond de la TACVAE sur le PLF pour 2018.

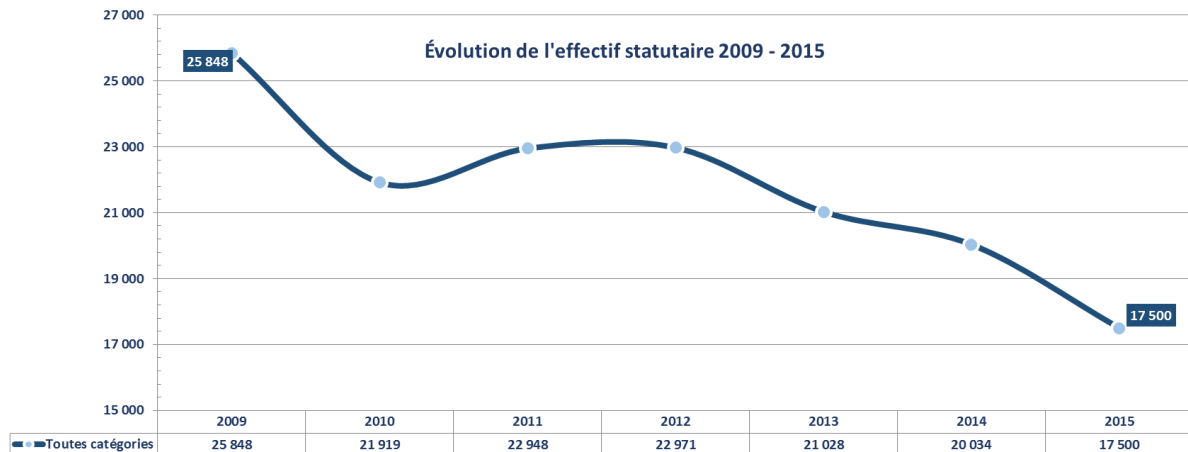
Madame, Monsieur,

De nouveau, vous allez devoir vous prononcer sur une baisse des ressources fiscales des CCI. Alors que celles-ci ont baissé de 35 % de 2013 à 2016, et après avoir ponctionné 500 millions d'euros dans les trésoreries des CCI, il est prévu de diminuer de 150 millions d'euros la ressource fiscale des CCI.

Quand va cesser cet acharnement contre les agents consulaires ?

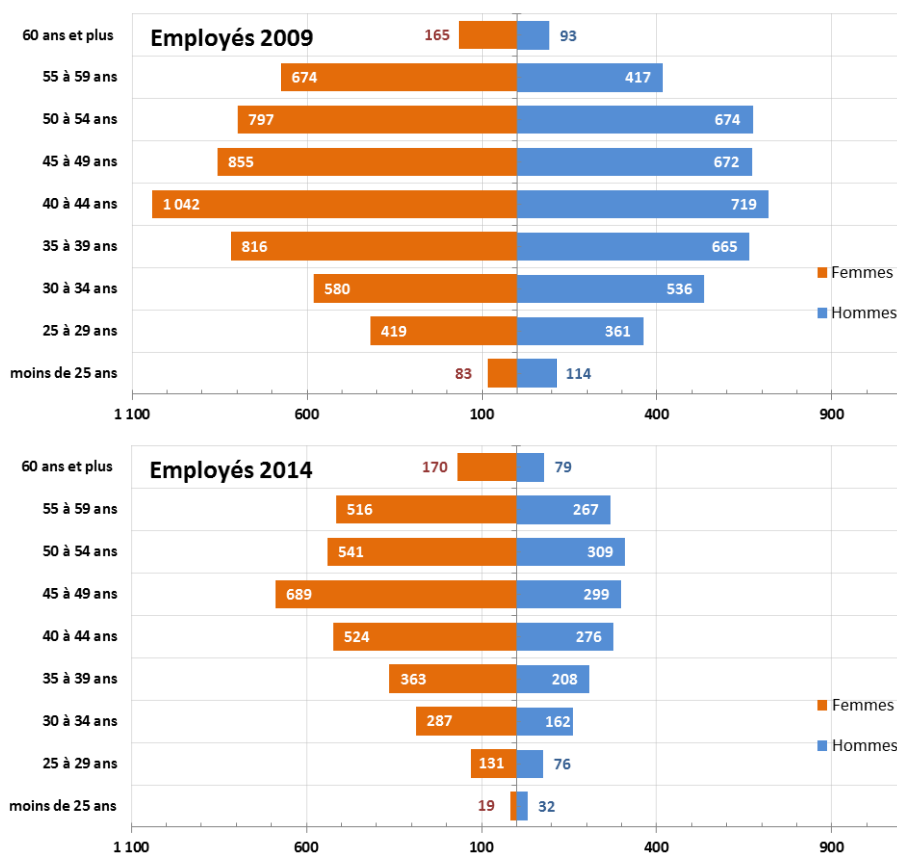
Je me permets de vous rappeler ce qu'ont subi les agents depuis 2010 :

1.) Effectif : En trois ans, baisse d'un quart des effectifs (de 23 000 en 2012 à 17 500 en 2015).



2.) Effectif Employés : Une hécatombe pour les emplois les moins qualifiés.

Pour les employés, le nombre passe de 9 700 en 2009 à 5 000 en 2014. Divisé par deux en 5 ans !



3.) Emploi : Des milliers de suppressions d'emplois (Paris plus de 1 000, Marseille 180...), des milliers de départs "volontaires" et des centaines de licenciements.

4.) Salaire et acquis sociaux : la valeur du point d'indice gelé depuis 7 ans (juillet 2010), deux classifications des emplois en sept ans, la suppression de tous les acquis locaux plus avantageux que le statut lors de la régionalisation du réseau.

En 5 ans, de 2009 à 2014, et dans toutes les catégories, les salaires moyens bruts baissent.

Nous n'avons pas les chiffres après 2014 car CCI France n'a toujours pas publié de bilans sociaux 2015 et 2016. (Données : Bilans sociaux 2009-2014 CCI France)

| | Salaires 2009 convertis en € 2014 | Salaires moyens 2014 | Perte mensuelle | Perte en % |
|-----------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Cadre | 4 516 € | 4 192 € | -324 € | -7,70% |
| Maîtrise | 2 850 € | 2 406 € | -444 € | -18,50% |
| Employé | 2 404 € | 2 211 € | -193 € | -8,70% |

De 2014 à 2016 la baisse des salaires se poursuit car le point reste bloqué à 4,666 €. **Il n'est évidemment pas revalorisé pendant la période où M. Emmanuel Macron était notre ministre de tutelle. Il est bloqué depuis 7 ans !**

- 5.) **Réorganisation incessante** : Une loi (2010) suivi d'un processus de régionalisation ininterrompu. Passage de 150 CCI à 23 et bientôt à 13. Depuis 2010, les décrets dédiés à la "réorganisation" se succèdent : le dernier date du 29 décembre 2016 qui précise les nouveaux schémas d'organisation des chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR). C'est un nouveau pas dans le processus de transformation des CCI. Et comme si ça ne suffisait pas, d'ici février, doit être discutée une proposition de "rapprochement" avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.
- 6.) **Inspection de l'IGF** : une en 2014 et une nouvelle inspection est en cours actuellement (cf. Annexes).
- 7.) **Privatisations** : Plusieurs milliers d'agents ont perdu leur statut d'agents publics (ports, aéroports, palais des congrès, parcs des expositions, parking, formation continue...). Et maintenant ce sont les écoles. HEC, Grenoble EM,... qui ont été privatisées et d'autres écoles prestigieuses vont suivre.
- 8.) **Conditions de travail** : Le quotidien des agents depuis 2010 ce sont les réorganisations incessantes, la mobilité géographique, les mutations imposées, les mutualisations de services, des filières de formation initiale (BTS, BAC Pro...) supprimées, des collègues qui partent par centaines, les services désorganisés, le passage à la "rentabilisation" des missions de service public soudainement déclaré Service Industriel et Commercial (SIC), le non remplacement des départs à la retraite. C'est le grand n'importe quoi ! Tout est fait pour dégouter, démotiver, démoraliser les agents.
- Ça fait beaucoup en 7 ans et tout ceci a détérioré gravement les conditions de travail. C'est peu de dire que l'environnement professionnel est devenu toxique. Les CCI sont des clients fidèles des Tribunaux Administratifs et de la Médecine au Travail. Des milliers d'agents ont eu affaire aux médecins et psychologues du travail. De nombreuses CCI se sont vues imposer un audit (diagnostic) sur les Risques Psychosociaux. Comment s'en étonner ?

Vous vous apprêtez à vous prononcer sur un vaste plan de licenciement !

Ne vous trompez pas sur votre responsabilité. Vous n'avez pas à vous prononcer sur une nième diminution des ressources des Chambres ou sur une nouvelle économie sur les dépenses publiques. Non ! Si vous l'acceptez, vous votez un nouveau plan social d'ampleur. La seule question qui vaille c'est, dans les trois ans qui viennent, combien de milliers d'agents seront envoyés vers Pôle Emploi (ancienne ou nouvelle formule) ? À combien d'équipements, d'écoles, de services aux entreprises, les CCI vont renoncer ? Quelles répercussions sur l'emploi en région ?

C'est ainsi que vous luttez contre le chômage et la précarité ?

Il y a encore plus de 15 000 agents dans le réseau, mais il y a aussi des milliers de contractuels (CDD), de vacataires et d'intérimaires. Quel sort réservez-vous à tous ces salariés en sursis si vous adoptez une nouvelle "économie", soit disant nécessaire. Nécessaire ? Efficace ? Une réduction de 150 millions d'euros pendant que **20 milliards annuels** sont, au nom du CICE, soustraits du budget de l'État. Avec pour effets la baisse du coût du travail, l'augmentation du montant des dividendes et ceci, **à en croire le rapport du Sénat de juillet 2016 "sans effet significatif sur l'emploi"¹?**

D'un côté, 20 milliards annuels sont détournés pour aller majoritairement gonfler les dividendes des grandes entreprises² et **ceci sans le moindre impact sur le chômage**. De l'autre, vous êtes

¹ Le rapport du sénat du 19 juillet 2016 : <http://www.senat.fr/rap/r15-789/r15-7891.pdf>

² Toujours le même rapport du sénat

appelés à vous prononcer sur une économie de 150 millions³ qui, vous le savez, va se traduire par la suppression de milliers de postes, de licenciements d'agents ou des fins de contrats pour des contractuels, des vacataires ou des intérimaires ? Nos impôts doivent aller prioritairement au maintien des services et de l'emploi public, ils n'ont pas pour vocation première de gonfler artificiellement les dividendes.

En quoi envoyer des milliers d'agents, de contractuels vers Pôle Emploi permet-il de progresser d'un millimètre dans la lutte contre le chômage et la précarité ? Que sont devenus les objectifs de formation des jeunes et ceux de la formation tout au long de la vie ? Les objectifs de développement de l'apprentissage et du soutien aux PME ?

Nous vous demandons de ne pas voter une nouvelle diminution de nos ressources et de refuser le rapprochement avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Nous sommes prêts à vous rencontrer.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre Giacometti
Secrétaire Général
FO Chambre de Commerce.



³ Insatiable, le Medef s'insurge dans son communiqué du 20 septembre 2017, il considère que *"la diminution de la taxe affectée aux CCI doit conduire à diminuer les charges des entreprises et non à financer les dépenses de l'Etat. Il s'agit de ressources provenant des entreprises et devant donc revenir aux entreprises. Il est ainsi choquant que l'État préempte cette ressource à son seul profit."*

Trois exemples

Paris-Île-de-France :

De 2013 à 2015 les ressources baissent de 300 millions d'euros dont 150 millions de prélèvements.
Conséquences :

- Sur un effectif de 4 413 agents il y a eu 415 départs en 2015, puis un plan de 300 suppressions de postes en 2016 (une cinquantaine de licenciements secs). La CCI a perdu près de 20% de ses agents en deux ans ;
- Disparition de services entiers **sans révision des objectifs et sans réelle stratégie : tout le travail est reporté sur le personnel restant** ;
- Nouvelle classification : les 327 métiers de la classification de 2008 ont été réduits à 50 !
- La rétrocession du site historique de la Bourse du Commerce de Paris (1885) à la Mairie de Paris pour le futur musée d'art de Monsieur Pinault. Les agents, eux, ont été dispersés sur toute la région parisienne ;
- Externalisation/privatisation d'HEC et de l'ESCP (en 2018), disparition de Novancia (grande école de commerce) ;
- Fusion de plusieurs écoles en 3 groupes (CFI, LEA, Ferrandi). Résultats : 20 écoles en 2015, nous sommes à 14 écoles aujourd'hui, 12 en 2019 !

Lorraine -30 % d'agents en 4 ans

- Montants des prélèvements : **7 141 896 €**
 - CCIR 250 247 €
 - CCIT Meurthe-et-Moselle 1 709 872 €
 - CCIT Meuse 1 468 648 €
 - CCIT Vosges 3 713 129 €

2013 : + de 500 salariés

2017 : 360 salariés = - 30 %. L'essentiel des postes « disparus » concernent les catégories employés et agent de maîtrise.

Entre 2013 et 2016, une régionalisation a été mise en place, pilotée par la CCI-54 (Nancy - Meurthe-et-Moselle). La « réorganisation » des services a provoqué, en 2 ans, la perte de 20 % des postes.

Tous les moyens ont été mobilisés pour sabrer les effectifs :

- Suppressions de postes ;
- Mise sous pression des personnels ;
- Départs forcés à la retraite ;
- Incitations musclées aux départs volontaires ;
- ...

Résultat : la régionalisation, rejetée par la Meuse et la Moselle, a été annulée par le Conseil d'État... Trop tard ! 140 postes ont été supprimés.

Plus précisément la Meurthe-et-Moselle (54). Globalement, la situation depuis 2010 est la suivante :

- les services centraux sont toujours sous statut consulaire : CFE, contrats d'apprentissage, formation, formalités à l'international...
- depuis quelques années, des services sont gérés par la CCI de façon externalisée :

- L'École de la 2^e Chance, après avoir été intégrée au service Formation, est aujourd'hui sous statut associatif mais contrôlée par la CCI ;
- Le port fluvial de Frouard est géré sous la forme de SAS et les CDD sont, bien sûr, de droit privé ;
- L'aéroport d'Essey-lès-Nancy est sous le même statut ;
- Une Maison de l'Entrepreneuriat, créée avec la communauté urbaine, est aussi dans cette situation.

Les projets formulés et les « bruits de couloir » font état d'une externalisation future de la Formation et des Services aux Entreprises. Resteraient sous l'étiquette CCI les formalités et l'enregistrement des contrats (qui fusionneraient avec le service de la Chambre des Métiers).

Corse : - 1,2 million d'euros. En 2018, les ressources passent de 6,7 à 5,6 millions.

- Montants des prélèvements : **3 305 014 €**
 - CCIR 365 188 €
 - CCIT Ajaccio et Corse-du-Sud 1 093 276 €
 - CCIT Bastia et Haute Corse 1 846 550 €

- La Collectivité Territoriale de Corse vient d'annoncer (Corse-Matin du mercredi 18 octobre 2018) qu'elle serait prête à interrompre brutalement et précocement les délégations de service public pour les ports et les aéroports afin de créer des SEM ou des régies. **Les 3 CCI de Corse se verraient amputées de 85 % de leur activité.** C'est leur existence qui est en jeu.

Annexes

Évolution des recettes des CCI depuis 2010

En millions d'euros

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------|---------------|
| Taxe additionnelle à la CFE | 510 | 517 | 550 | 549 | 549 | 549 | 549 | | |
| Taxe additionnelle à la CVAE | 730 | 777 | 862 | 819 | 719 | 506 | 356 | | |
| Taxe pour Frais de Chambre | 1240 | 1294 | 1412 | 1368 | 1268 | 1055 | 905 | | 732 |
| France télécoms | 29 | 29 | 29 | 29 | 29 | 29 | 29 | | |
| Prélèvement sur fonds de roulement | | | | | 170 | 500 | | | |
| TFC moins prélèvements | 1211 | 1265 | 1383 | 1339 | 1069 | 526 | 876 | | 732 |
| En % par rapport à 2013 | | | | | -7,3% | -22,9% | -33,8% | | -46,5% |

Rapport du CG^{EFI} : *Rapport sur l'impact des ressources fiscales affectées aux CCI* (page 10). Les données de 2018 proviennent des propositions du gouvernement pour le PLF.

L'aveu de l'État. Rapport du CG^{EFI}:

Les gains de productivité réalisés dans les Chambres n'ont servi qu'à financer leurs propres destructions

L'État le reconnaît lui-même et cette conclusion apparaît dès la deuxième page du rapport du CG^{EFI}

« Les baisses de ressources fiscales ont conduit à affecter les principaux gains de productivité réalisés... à la réduction de leurs coûts de fonctionnement et non à les allouer au développement de prestations d'appui aux entreprises ou de formation. »⁴. Tout est dit.

⁴ Rapport du CG^{EFI} *Rapport sur l'impact des ressources fiscales affectées aux CCI-N°15 04 29*-page 6.

IGF et CGEIET

La lettre de mission désigne les futures cibles

Nous avons les plus grandes craintes sur l'avenir de deux missions : l'accompagnement des entreprises et la formation.

Déjà, en 2014, le rapport de l'IGF⁵ préconisait une économie de 120 M€ en trois ans par " *La rentabilisation ou l'abandon des activités marchandes financées par la TFC doit permettre une réduction supplémentaire du niveau de ressource fiscale affectée échelonnée jusqu'à la LFI 2017* " et déjà ces deux missions étaient ciblées :

A02 Création transmission reprise

A03 Développement international

A04 Innovation, intelligence économique

A07 Autre accompagnement individuel

B03 Formation continue⁶

La lettre de mission du 6 octobre 2017 enfonce le clou : " *Dans ce contexte, **nous vous demandons de poursuivre** la réflexion engagée dans le cadre de la mission qui avait été conduite en 2014...sur le point particulier des missions...**dans le domaine de l'accompagnement des entreprises et des actions de formation.***

Cette analyse doit permettre d'identifier, sur la base de critères objectifs, les missions prioritaires qui justifient le maintien d'un financement par le biais de la taxe pour frais de chambre "

Il s'agit donc bien de partir du rapport de 2014 pour désigner dans celui de 2017 quelles sont les activités dont il faudra remettre en cause le financement par la TFC . Et donc les " *abandonner ou les rentabiliser* ".

La lettre de mission insiste : " *A cet effet, vous analyserez chacune des actions conduites par les chambres et financées – en totalité ou en partie – par la taxe affectée, leur coût global, leur efficience, en les comparant le cas échéant aux offres d'autres acteurs, tout particulièrement dans le domaines de l'appui aux entreprises et de la formation* ".

⁵ <http://www.fo-cci.org/le-document-confidentiel-de-ligf-igas-cgeiet/>

⁶ <http://www.fo-cci.org/fo-analyse-les-propositions-du-comite-de-pilotage/>

La politique de l'État de baisse des recettes fiscales conduit les CCI à payer les agents au chômage plutôt que de les payer à accomplir leurs missions

En un an se sont près de 2 000 départs "volontaires" et des licenciements dont CCI France refuse de communiquer le nombre⁷. Quelques chiffres que nous avons en notre possession :

- **En moins d'un an, au niveau national départ de 9% du personnel.** Coût environ 130 M€ ;
- À cette somme, il faut ajouter le montant des allocations chômage sur deux ou trois ans, car **les CCI ne cotisent pas à Pôle-Emploi. C'est chaque CCI qui finance les allocations de ses propres ex-agents** ;
- Lorraine : janvier 2014 l'effectif est de 490. À ce jour, 140 départs (volontaires et licenciements) c'est-à-dire une réduction de 29 % de l'effectif en un an et demi !
- Paris : 2015 : 707 suppressions de poste. Environ 15 % de l'effectif. 2016 environ 300 ;
- Paca : 17% de l'effectif. 246 suppressions de poste dont 176 départs. Sur les 246 de Paca, 145 sur Marseille !
- Rhône-Alpes : Après une quarantaine de licenciements en 2014, de nouveaux licenciements interviennent à Vienne en particulier.

⁷ « À la date de rédaction de ce rapport, aucune indication globale sur le nombre de licenciements pour suppression de postes supprimés n'était disponible ni, a fortiori, sur le coût de ces licenciements. ». Idem-p. 33 du rapport du CG^EFI.

Une baisse des ressources sans précédent en 2015, les CCI perçoivent 38% de ce qu'elles ont perçu en 2012

La mise en application du Pacte de Responsabilité transcrite dans les recommandations du rapport de l'IGF-IGAS-CGEIET⁸ (baisse de la TFC, prélèvement sur fonds de roulement) a eu un impact immédiat sur les ressources fiscales des CCI.

Une très forte baisse qui pourrait être résumée par une citation du rapport du CGE^{EF1} : « *Ainsi, les ressources fiscales des chambres de commerce et d'industrie, nettes de prélèvement, se sont situées, en 2014 et 2015, à des niveaux inférieurs respectivement de 23 % et 62 % à ce qu'ils avaient été en 2012.* »⁹. **Autrement dit, en 2015, les CCI perçoivent 38% de ce qu'elles ont perçu en 2012.**

Sur 3 ans (2014-2016) les CCI auront perçus 32 % de recettes en moins de ce qu'elles auraient dues percevoir. Et encore, ce sont des moyennes car les prélèvements sur fonds de roulement ont été répartis **de manière totalement arbitraire**. Le gouvernement voulait absolument prélever 500 M€. Nous ne prendrons que quelques exemples¹⁰ :

- L'Auvergne très fortement frappée avec 22 millions prélevés. C'est-à-dire autant que le Languedoc-Roussillon et deux fois plus que Midi-Pyrénées (?).
- CCIT de Bastia 1,8 million, CCIT de Touraine 5 millions. Par contre CCIT de Toulouse et CCIT Nantes-Saint-Nazaire aucun prélèvement !

Comprenne qui pourra.

⁸ Rapport de l'IGF-IGAS-CGEIET. *Évolution des réseaux consulaires : CCI et CMA. Avril 2014.* Pour les propositions du comité de pilotage <http://www.fo-cci.org/wp-content/uploads/2014/05/Comite-pilotage-IGF-IGAS-CGEIET.pdf>. Pour l'analyse de FO-CCI <http://www.fo-cci.org/wp-content/uploads/2015/03/FO-analyse-comit%C3%A9-pilotage.pdf>

⁹ Rapport du CGE^{EF1} : *Rapport sur l'impact des ressources fiscales affectées aux CCI* page 10.

¹⁰ Voir le tableau *Liste des prélèvements par région et CCIT* <http://www.fo-cci.org/liste-des-prelevements-par-region-et-ccit/>.